



Rappel à la loi

Par nicolas24

Bonjour ,

Suite à une altercation avec un autre automobiliste j'ai eu un rappel à la loi pour violences volontaires car je l'avais agrippé au pull. Ce que je ne conteste pas mais je ne l'avais pas agrippé "gratuitement" non plus.

L'autre personne m'a cassé un doigt et m'avais menacé de mort à deux reprises durant l'altercation. Elle a aussi eu un rappel à la loi.

Je ne comprend pas cette décision

Est ce que quelqu'un pourrait m'aider à expliquer un rappel à la loi pour coups et blessures et menaces de mort réitérées.

Merci pour votre aide